Liminaire FO au CSE Central de mai : France Télévisions : une victoire et des problèmes à résoudre

FO l'avait réclamé aux gouvernants : le maintien du Canal 14 est une victoire dont nous nous réjouissons ! Alors qu'il aurait été catastrophique de voir cette chaîne fermer au mois d'août, malgré toutes les missions qu'elle véhicule, pouvoir entendre dès aujourd'hui que ce cauchemar est terminé est une formidable nouvelle. Ça l'est aussi plus globalement pour le monde de la culture ainsi que tout le secteur de l'animation. Et ce maintien d'une offre TV n'est en aucun cas incompatible avec les montées en puissance de nos offres numériques. Les deux ont leur place, et il était important de préciser ici que nous sommes ravis d'avoir été entendus.

Madame la Présidente, il est aussi des points moins réjouissants dont nous attendons une issue tout aussi favorable :

DANS LES STUDIOS, DES DYSFONCTIONNEMENTS GRAVES :

Le premier sujet est l'évolution du système d'exploitation des éclairages sur les studios du Siège. Voilà plus de 3 mois que le point est en débat dans l'instance de l'établissement concerné, et pose toujours souci. Le projet de réorganisation a été l'occasion de révéler des dysfonctionnements graves, tels l'absence de maintenance électrique depuis 2017. L'expert mandaté, le cabinet Technologia, n'a pas été en mesure de faire la lumière, c'est le cas de le dire, sur la totalité de cette problématique, compte tenu du fait qu'un nombre important de documents ne lui a pas été transmis. Derrière tout cela, il y a cet épineux projet de réduction d'effectifs, alors que le service est en surcharge de travail depuis septembre dernier. Vous l'avez compris, Madame la Présidente, l'inquiétude persiste, et les salariés concernés ont des revendications justifiées pour respecter les exigences de sécurité et de QVT, au regard de l'accord signé en 2017.

NEWSBOARD

La bascule du nouveau conducteur au Siège doit se faire le 9 juin ! Les salariés nous informent qu'ils ne sont pas prêts. Alors que ce nouveau logiciel est hyper complexe, nous savons que la maîtrise de cet outil est encore loin d'être optimale à ce jour, et que le nouveau workflow lié à cette mise en route est, lui aussi, loin d'être clair. A cela s'ajoute l'amplification liée au fait qu'à ce jour, un grand nombre de personnels est encore en télétravail. Enfin, cette échéance du 9 juin se trouve être juste avant un moment électoral qui n'est évidemment pas le meilleur contexte pour expérimenter un nouvel équipement informatique de ce niveau, dont l'utilisation pourrait s'avérer encore plus complexe que le nouveau MonKiosque.

Nous demandons d'attendre cet été pour se lancer dans pareille aventure. A moins de revoir la formation des personnels ces quelques jours avant le coup d'envoi !

LE MÉTIER DU MAQUILLAGE

Les organisations syndicales ont déjà eu l'occasion de s'exprimer sur la problématique de l'appel d'offres dans le réseau régional, alors qu'il s'agit de métiers propres à la télévision. Une pétition soutenue par toutes les organisations syndicales tourne toujours, pour vous demander l'arrêt de cette pratique consistant à faire appel à un prestataire. Mais au-delà de cette problématique « Réseau », il existe aussi une problématique « Siège », avec notamment les vacations Télématin et Franceinfo. De 3h30 du matin à 13h30, de 5h du matin à 15h, et de 13h à 23h30 !

Dans les 3 cas, il existe une problématique liée aux temps de repos et aux repas. Même si tout le monde sait que de telles vacations sont impossibles sans coupures, la réalité est qu'elles ne se sont pas mises en œuvre. La question a déjà été posée à un échelon plus local, mais, malgré cela, le sujet n'avance pas. Même si on nous dit que nous avons raison ! Nous sommes certes évidemment conscients de la notion de flux permanent, mais il est tout de même nécessaire de trouver une solution rapidement. D'où le fait que nous en parlons ici.

ACCORD RÉMUNÉRATION ?

Enfin, pour terminer, comment ne pas avoir une pensée pour la négociation d'un futur accord rémunération ? Nous l'avons bien constaté durant les réunions, il y a une volonté de l'ensemble des organisations syndicales représentatives pour qu'un accord soit signé. Un accord qui reprendrait les aspects positifs du précédent, mais qui permettrait aussi d'améliorer les aspects négatifs, souvent mal vécus. Suite à cette dernière réunion, durant le long pont de l'Ascension, un texte a été proposé à la signature, mais il était facile de rendre compte du fait qu'il n'était pas abouti. Des points restent à discuter, et il est nécessaire de pouvoir les aborder si nous voulons nous donner une chance d'aboutir. Alors, oui, nous sommes sensibles au fait qu'il y a des équilibres, et que accepter certaines choses pourrait nécessiter d'en abandonner d'autres. Mais il y a d'autres points qui ne « coûtent » rien, tels l'engagement que les chefs de service participent aux comités salaires, ou bien que les cadres de direction qui le souhaiteraient, et qui s'estimeraient en disparité, puissent voir leur situation examinée dans les comités salaires. Parce qu'ils sont des salariés comme les autres et qu'ils doivent avoir les mêmes droits. Cela ne modifie nullement l'équilibre des projets de mesures. Alors, pourquoi ces revendications n'ont-elles pas abouti non plus ?

Alors que la Direction ne s'est plus exprimée sur ce sujet depuis l'envoi de la dernière version, nous espérons que nous sommes tous aussi désireux de voir ce dossier trouver une issue favorable. Et nous confirmons donc logiquement notre demande pour la poursuite de cette négociation.

Paris, le 26 mai 2021